

Désignation

Le Collègi d'Occitania est un organisme de formation enregistré à la Préfecture de la Haute Garonne sous le numéros SIRET 78650547900026.

Le champ d'action du Collègi d'Occitania est la formation professionnelle à la langue occitane en e-learning et en présentiel. Son siège social est au 11 rue malcousinat 31000 TOULOUSE.

Le Collègi d'Occitania conçoit et dispense ses propres cours et formations en langue occitane en e-learning, lui permettant ainsi d'être accessible à la totalité de sa clientèle, quelle que soit son lieu de vie ou son rythme professionnel. Seule une connexion internet est demandée.

Le Collègi d'Occitania propose également des cours et des formations en présentiel dans ses locaux (11 rue malcousinat à TOULOUSE).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un cours ou formation auprès du Collègi d'Occitania.
- **Apprenant / stagiaire** : personne physique participant à un cours ou une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **PSH** : Personne en Situation de Handicap.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **OF** : organisme de formation.
- **Formation** : cours et formation professionnelle.

Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation (cours compris) engagées par le Collègi d'Occitania pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Contrat

Le contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix.

Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Le Collège d'Occitania n'est pas soumis à TVA à ce jour.

Les factures sont directement envoyées au Client ou à la personne pour laquelle la formation est dispensée.

- Concernant les formations des particuliers : le règlement du prix de la formation est à effectuer en 3 fois sans frais selon un calendrier proposé :

Session 1 : 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 1^{er} janvier

Session 2 : 1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} mai

Le paiement se fera par voie électronique ou par chèque si la demande est faite par le client.

L'inscription devient effective 14 jours après la signature du contrat.

- Concernant les formations des salariés envoyés en formation par leur employeur : le règlement du prix de la formation est à effectuer au plus tard 15 jours après la fin de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre du Collège d'Occitania (par virement bancaire).

Dans certains cas particuliers, le Collège d'Occitania pourra proposer un calendrier de paiement plus échelonné établi en accord avec le client et formalisée par écrit dans le contrat.

Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge et directement réglé au Collège d'Occitania par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande écrite de prise en charge au Collège d'Occitania avant le début de la formation (minimum 2 à 3 mois) et de suivre le déroulement de sa demande.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Annulation, absence ou interruption d'une formation par le client

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le client, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.
- Versement à titre de dédommagement, à hauteur de 75%, pour les heures non suivies du fait du stagiaire.

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (maladie grave, décès), le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue ou dépôt de bilan, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis
- Remboursement, à hauteur de 100%, pour les heures payées mais non effectuées du fait de l'organisme de formation.

Report / annulation d'une formation par le Collègi d'Occitania

Le Collègi d'Occitania se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées, sans verser d'indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis de sept (7) jours francs.

Horaires et accueil

Collègi d'Occitania propose plusieurs formations standards en e-learning à volume horaire différents, régulièrement mises à jour et consultables sur le site internet.

Les cours standards en présentiel se déroulent généralement en semaine, de 17h à 18h30 hors périodes de vacances scolaires, dans les locaux du Collègi d'Occitania.

Le Collègi d'Occitania peut également proposer des formations sur-mesure, sur demande du client.

Le secrétariat du Collègi d'Occitania est accessible en semaine par téléphone ou par mail aux horaires de bureau sauf pendant les deux fermetures annuelles (du 15 juillet au 1er septembre et du 24 décembre au 4 janvier).

Le cas échéant, les lieux, adresse et horaires des formations et examens sont indiqués sur les contrats et convocations qui sont transmis au client et à l'Apprenant par courrier électronique 14 jours minimum avant le début de la formation.

Effectif

Le Collègi d'Occitania a fait le choix de constituer des groupes d'apprenants en e-learning de 4 personnes maximum afin de faciliter l'apprentissage. En ce qui concerne les groupes en présentiel, un maximum de 15 personnes ne sera pas dépassé. Un groupe en présentiel ne pourra pas être ouvert si l'effectif ne dépasse pas 5 personnes.

Cet effectif peut varier, sur décision du Collège d'Occitania, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le Collège d'Occitania adresse au client :

- un devis

Le client devra renseigner, dater, tamponner, signer avec mention « Bon pour accord ». Le devis sera retourné au Collège d'Occitania par courriel uniquement au plus tard 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation.

- un programme de formation
- une convention de formation ou assimilée

Le programme et la convention sont établis en fonction des informations initiales communiquées par le client. Toute modification ultérieure de ces documents qui serait nécessaire à la demande de prise en charge par l'OPCO, sera à la charge financière du client.

La demande de prise en charge auprès de l'OPCO et l'ensemble des démarches administratives sont à la charge du client, uniquement. En aucun cas le Collège d'Occitania ne prend en charge une démarche administrative auprès de l'OPCO choisi par le client.

En fin de formation, le Collège d'Occitania remet une attestation de suivi de formation ou une attestation de niveau de langue au stagiaire, si ce-dernier s'est soumis au test de sortie de formation proposé par l'OF. Il fera état du nom de la formation suivie, du volume horaire, des dates de formation, du niveau de la formation et, le cas échéant, du niveau validé par le stagiaire.

Ce document est personnel ; il ne peut être remis à toute autre personne ou structure le demandant. En cas de besoin de l'employeur, celui-ci doit en faire la demande à l'apprenant. Le Collège d'Occitania ne pourra, en aucun cas, fournir de duplicata à l'employeur.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, le Collège d'Occitania adresse à l'apprenant un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Obligations et responsabilités du Collège d'Occitania

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Collège d'Occitania est tenu à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Apprenants.

Obligations du client

Le client s'engage à :

- payer le prix inhérent à la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction à usage commercial de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent au Collègi d'Occitania, sans l'accord écrit et préalable d'un représentant du Collègi d'Occitania ;
- ne pas utiliser d'enregistrement audio ou vidéo utilisés lors des formations, sans l'accord écrit et préalable d'un représentant du Collègi d'Occitania.

E-learning

Dans le cadre des formations en e-learning, le Collègi d'Occitania envoie à chaque stagiaire un livret d'accueil en début de formation. Ce-dernier permet à l'utilisateur de la plateforme de profiter au mieux de l'ensemble de ses fonctionnalités et d'avoir un accès immédiat à l'ensemble des leçons, fiches de grammaires, conjugaison et exercices d'application.

Dès la validation de l'inscription du stagiaire, un identifiant et un mot de passe lui sont communiqués par courriel. Ces-derniers sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles. L'accès à la plateforme d'enseignement numérique est strictement personnel et à usage uniquement pédagogique.

Sur cette plateforme, le Collègi d'Occitania propose aux stagiaires des cours déjà rédigés à correction automatique pour certains et à correction personnalisée pour d'autres, des supports pédagogiques variés (vidéo, audio, texte...).

Le stagiaire a la responsabilité de gérer et de conserver en sécurité ses identifiants et mots de passe.

Le Collègi d'Occitania doit être informé, par mail, par le stagiaire lui-même s'il constate une utilisation frauduleuse de son compte personnel.

Force majeure

En aucun cas le Collègi d'Occitania ne pourra être tenu responsable des conséquences d'un cas de force majeure¹ survenues à ses clients ou stagiaire.

¹ Cas de force majeure : cas déjà reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident, les grèves, les épidémies ou pandémies, les désastres naturels, les incendies ou toute autre catastrophe naturelle

Confidentialité et communication

Tout document et toute information communiqués au Collège d'Occitania seront tenus confidentiels et aucun document ni aucune information ne sera communiqué à des tiers autres que les partenaires du Collège d'Occitania.

Le client accepte d'être cité par le Collège d'Occitania comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise l'OF à mentionner son nom ainsi qu'une description de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle. Cela concerne également d'éventuels entretiens avec des tiers, des rapports d'activité, ainsi qu'en vue de répondre à des enquêtes et à des dispositions légales, réglementaires ou comptables.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, le Collège d'Occitania collecte des données à caractère personnel voire confidentiel. Ces données peuvent être partagées avec Pôle emploi, avec la Région et avec l'Agence de Service et de Paiement pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements des données. Les personnes concernées sont susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès du Collège d'Occitania ou d'un éventuel prestataire ou sous-traitant, lequel s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer le Collège d'Occitania, en écrivant à l'adresse suivante : contacte@collegioccitania.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, le Collège d'Occitania a choisi de travailler avec le monde numérique du logiciel libre. Il s'engage, dans le cadre de l'exécution de ses formations, à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le Collège d'Occitania s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant dix (10) ans au plus (selon les exigences de la CNIL) ou à les supprimer avant ce délai suite à une demande écrite de la personne concernée ;
- En cas de sous-traitance, le Collège d'Occitania se porte garant du respect par ses sous-traitants ou co-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles ;
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union Européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du client et/ou de la personne physique concernée.

Stagiaires en situation de handicap

Fort de ses valeurs de diversité et d'inclusion, le Collège d'Occitania est engagé dans l'insertion des PSH. Il garantit ainsi un accès à tout public à ses formations.

Un référent handicap est désigné par le Collège d'Occitania permettant d'accompagner au mieux les PSH dans la formation : Julia LOUBERE (contacte@collegioccitania.com)

Il sera proposé au stagiaire de préciser sa situation lors de l'inscription. Un accompagnement personnalisé lui sera alors proposé².

Réclamation et cas de différend

Si le stagiaire rencontre un différend ou une difficulté au cours de sa formation (d'ordre technique, humain, pédagogique...), il peut en référer à son formateur dans un premier temps. Si la difficulté persiste, il doit, sans attendre, avertir le Responsable Pédagogique par mail. Ce-dernier, et sur sa demande, lui fera parvenir une « Fiche de réclamation » à compléter et à lui renvoyer, par voie électronique, avec accusé de réception. Une remédiation sera alors étudiée et proposée dans les plus brefs délais au stagiaire.

Si la contestation ou le différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera compétent pour régler le litige.

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

² Accueil et accompagnement personnalisé, évaluation des besoins spécifiques, mise en place d'outils facilitant l'apprentissage et adaptés au handicap, adaptation pédagogique des cours et formations